

Règlement du trail du Mont Saint Michel

Dimanche 18 avril 2021

**La situation sanitaire impose des règles strictes à l'organisation ET aux coureurs.
De ce fait, merci de prendre connaissance des informations suivantes :
(protocole COVID)**

Retrait des dossards la veille et le jour J. Port du masque obligatoire. Accompagnant interdit.

Port du masque obligatoire de son arrivée sur le lieu du trail jusqu'à 200m après le départ, au niveau des ravitaillements, à l'arrivée et sur les espaces collectifs.

Désinfection avec gel hydro-alcoolique à l'entrée du sas de départ, des ravitaillements, et de l'espace consigne.

Il ne sera possible de passer qu'une seule fois dans l'espace consigne avant le départ.

Pas d'accès aux douches.

Les départs seront échelonnés par vagues de 50 coureurs (le numéro de dossard définira la vague de départ).

Prévoir son verre/écocup et contenant (pour le ravitaillement liquide+ solide) sur l'ensemble des ravitaillements (parcours et arrivée). Aucun verre ou contenant ne sera disponible.

Zones de ravitaillement accessibles uniquement aux coureurs.

Pas de navette de rapatriement en cas d'abandon.

**Le Trail du Mont Saint Michel est organisé par l'association MSN 73 affiliée à la FSGT de Savoie.
Vous pouvez contacter les organisateurs par email à l'adresse suivante:**

montagnesportsnature.savoie@gmail.com

PARCOURS

Environ 95% du parcours se déroule sur des chemins, sentiers et routes forestières sur les communes rurales de Barby et de Curienne. Depuis la zone de départ et d'arrivée, panorama exceptionnel sur les Belledonne et la chaîne de l'Epine, le Nivolet et le massif des Bauges la Chartreuse et le Mont-Granier.

Parcours Nature parcourant le Mont Saint Michel et le plateau de la Leysse.

Parcours	Distance	Dénivelé	Heure départ par vague
MEGATRAILOZOR	26 km	1600 m	8h00 - 8h10 - 8h20
TRAILOZOR	15 km	800 m	8h50 - 9h00 - 9h10
TRAILOUNET	9 km	300 m	9h40 - 9h50 - 10h00

Les parcours font l'objet d'un balisage avec de la rubalise en tissu blanc, flèches directionnelles et peinture biodégradable au sol ou sur des points remarquables.
Certains passages difficiles ou trompeurs ont été particulièrement soignés. Restez vigilants !

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours du Trail, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de sa volonté.

Il n'est pas permis de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Les bâtons ne sont pas autorisés (et la configuration du parcours ne s'y prête pas).

Attitude Éco citoyenne et Respect du Patrimoine Naturel

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement :

- Les participants doivent accepter l'ensemble de nos actions et engagement écologiques
- Ne jeter aucun emballage et détritrus sur la totalité du parcours
- Respecter les différents milieux traversés : les parcours traversent des milieux secs abritant des espèces d'affinité méridionale, assez rares en Savoie. Ces milieux sont fragiles et sensibles à l'érosion. Ne pas sortir des chemins et sentiers.

HORAIRES

Départ Place de la mairie de Barby.

Parkings voiture à proximité (salle des fêtes, parking de l'église...).

Parking vélo aménagé dans l'enceinte de l'école (à proximité du départ). Pour un déplacement en vélo une boisson vous sera offerte.

Départ par vague de 50, par n° de dossard

- MEGATRAILOZOR : 8h00 - 8h10 - 8h20
- TRAILOZOR : 8h50 - 9h00 - 9h10
- TRAILOUNET : 9h40 - 9h50 - 10h00

Votre horaire de départ vous sera communiqué lors du retrait des dossards.

BARRIERES HORAIRES ABANDON

Sur le 26km, une barrière horaire est fixée au km 13,5 (Boyat) et à 2h10 de course après le dernier départ (soit 10h30).

Sur le 9km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 2h00 de course après le dernier départ (soit 12h00).
Sur le 15km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 3h15 de course après le dernier départ (soit 12h25).
Sur le 26km, la barrière horaire à l'arrivée est fixée à 5h15 de course après le dernier départ (soit 13h35).

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires dans les délais impartis sera arrêté et se verra retirer le dossard et ne sera pas classé.

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement se signaler auprès du bénévole le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche par ses propres moyens.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté ces consignes leur seront facturés.

RAVITAILLEMENT

Il est demandé aux coureurs de partir en autosuffisance liquide, Camel-back ou gourde de ceinture obligatoire (vérification aléatoire sur la course).

- Pas de ravitaillement pour le 9km
- 1 ravitaillement sur le 15km (solide/liquide au km 7)
- 2 ravitaillements sur le 26km (1 liquide au km 11 et 1 solide/liquide au km 18)

Il n'y aura pas de gobelets ni de contenants aux ravitaillements.

En dehors de ces zones, l'assistance est interdite sous peine de sanction (15 minutes de pénalité aux contrevenants pris en flagrant-délit !).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, âgés de 16 ans dans l'année, en possession d'un(e) :

- Licence FFA, FFTRI, FFCO en cours de validité à la date de la manifestation
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, daté de moins d'un an à la date de la compétition (certificat rédigé en langue française) ou d'une photocopie de ce certificat certifiée conforme.

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception de la photocopie de la licence ou certificat et du paiement.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes.

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, les échanges de dossard en dehors de ceux effectués par l'organisation sont interdits. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Les inscriptions sont limitées à 450 participants – 150 par parcours.

TARIFS D'INSCRIPTIONS

Le montant de l'inscription est fixé à :

	Avant le 31/03/2021 minuit	A partir du 01/04/2021
9km	9€	11€
15km	16€	20€
26km	21€	25€

Les frais d'inscription du site sont inclus dans le prix annoncé.

Les inscriptions se font en ligne et sont possibles jusqu'au samedi 17 avril - 12h00.

Règlement par CB via le site Un autre Sport.

L'inscription comprend : l'assistance médicale, les ravitaillements sur le parcours, un lot coureur et une collation à l'arrivée.

CHRONOMETRAGE

Il y aura un chronométrage officiel et les résultats seront disponibles sur le site Un Autre Sport.

REMBOURSEMENT - ANNULATION ou ARRÊT DE COURSE

Si l'organisation se voit contraindre d'annuler les 3 courses, le remboursement sera intégral.

Si l'annulation provient du coureur :

- Remboursement 100% (hors frais de dossier) sur présentation d'un certificat médical jusqu'au 31/03/21 inclus ou 50% (hors frais de dossier) au-delà de cette date.
Exception faite si certificat médical pour résultat positif au Covid.
- Aucun remboursement en cas d'absence au départ.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs des courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Les décisions de suspension ou d'annulation des courses auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et bénévoles.

Dans ce dernier cas, un remboursement de 65% du montant de l'inscription sera assuré (hors frais de dossier).

REMISE DES DOSSARDS

Deux créneaux :

- Samedi 17 avril de 13h30 à 18h00 sous le préau du gymnase de l'Ecole Simone Veil.
- Dimanche 18 avril de 7h30 à 9h15 sous le préau du gymnase de l'Ecole Simone Veil.

SECURITE – ASSISTANCE

Elle est assurée par les postes de secours et de contrôles mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les bénévoles disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents.

Il n'y a pas de transports/rapatriement en cas d'abandon sur le parcours.

DISQUALIFICATION

La décision de mettre hors course un concurrent dépend souvent d'abord de lui-même :

- Non-respect du présent règlement
- Echange de dossard
- Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé/jets ou abandons de détritiques hors zone de ravitaillement
- Non-présentation aux postes de contrôles ou passage hors délais
- Non-respect d'une décision médicale
- Assistance alimentaire sur le parcours hors ravitaillement
- Non-assistance à une personne en difficulté

RECOMPENSES

Dans le cadre du protocole COVID, la remise de récompenses se fera au fur et à mesure des arrivées (aux 3 premiers de chaque course homme et femme). Il n'y aura pas de podium officiel.

DROIT A L'IMAGE ET CNIL

La participation au Trail du Mont Saint Michel entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et ou ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

CONDITIONS GENERALES - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et du protocole COVID.

Il engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

Le coureur s'engage à contacter l'organisation en cas de contamination avérée à la covid-19, dans les 15 jours suivant la manifestation.

ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance dû à un mauvais état de santé.

Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité ou de s'assurer en conséquence.